

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Tarifs garderie périscolaire – année 2016/2017

L'an deux mil seize,
Le dix juin, à dix-neuf heure trente,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Mme Pascale PINGUET, Maire.

Etaient présents : Mme Pascale PINGUET – M. Gilles GOURTAY – Mme Valérie LAGILLE – M. Roger BOUCHAÏB – M. Daniel CARADEC – Mme Michèle BILLARD-GUEHRING – Mme Sophie LEBOURGEOIS – Mme Danielle BAILLET – Mme Luce FARE – M. Daniel CARROUÉ – Mme Geneviève POMMEREAU – Mme Marie-Thérèse CORNICHON – M. Ludovic REDON – Mme Cristèle VIEZZI – Mme REMOUÉ-MASSON – Mme Florence GUIGNON – M. Frédéric COMBE – M. Stéphane CHABIN.

Etait excusée : Mme Christelle TZOTZIS (**pouvoir à Mme Valérie LAGILLE**).

Etaient absents : M. Jean-Marie BARDU – M. Sébastien BAUDEMENT – M. Vincent MATIGNON – M. Gabriel MORO.

Secrétaire de séance : Mme REMOUÉ-MASSON.

Convocation :
03/06/2016

Date d'affichage :
03/06/2016

Nombre de Conseillers :
En exercice : 23
Présents : 18
Votants : 19

Acte rendu exécutoire après
envoi en Sous Préfecture

Le : **16 JUIN 2016**

Et publication ou notification

Du : **16 JUIN 2016**

Mme le Maire rend compte du bilan de l'accueil périscolaire qui s'adresse aux élèves des écoles maternelle et élémentaire.

Pour la période scolaire septembre 2015 – avril 2016, soit 8 mois de fonctionnement, le bilan s'établit ainsi :

- 134 enfants inscrits dont 86 enfants ont fréquenté régulièrement la garderie
- la moyenne de fréquentation journalière est la suivante :

2015/2016		2014/2015	
Maternelle	Elémentaire	Maternelle	Elémentaire
8 enfants le matin	15 enfants le matin	10 enfants le matin	18 enfants le matin
11 enfants le soir	16 enfants le soir	12 enfants le soir	19 enfants le soir

- Dépenses totales pour cette période :

- Frais de personnel	51 299.94 €
- Autres dépenses – goûters	451.99 €
TOTAL	51 751.93 €

- Participations des parents : **21 093.52 €**

Soit une charge restant à la commune au titre de la période considérée de **30 658.41 €**, soit **3 832.30 €** par mois.

Les tarifs appliqués en 2015/2016 étaient les suivants :

ECOLE MATERNELLE

<u>Quotient familial</u>	Tarif Accueil du Matin 7 h 00 – 9 h 00	Tarif Accueil du Soir dont goûter 16 h 30 – 18 h 30
de 0 à 750 €	2.08 €	3.12 €
Entre 751 € et 1000 €	2.70 €	3.74 €
Supérieur à 1001 €	3.54 €	4.58 €

ECOLE ELÉMENTAIRE

<u>Quotient familial</u>	Tarif Accueil du Matin 7 h 00 – 8 h 30	Tarif Accueil du Soir <u>ECOLE ELEMENTAIRE</u> goûter non prévu 16 h 30 à 18 h 30
De 0 à 400 €	2.08 €	gratuit
de 401 à 750 €	2.08 €	3.12 €
Entre 751 € et 1000 €	2.70 €	3.74 €
Supérieur à 1001 €	3.54 €	4.58 €

Il est proposé d'augmenter de 2 % les tarifs de garderie.

Concernant l'école élémentaire :

Pour pallier à la suppression de l'aide aux devoirs qui s'effectuait au Local la Rivière, la commission scolaire propose de maintenir la tranche pour les familles dont le quotient familial est entre 0 et 400 €. Pour ces familles, l'accueil du soir sera gratuit.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

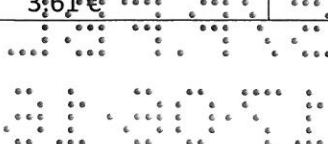
MAINTENIR la tranche de tarif pour les familles dont le quotient familial est compris entre 0 et 400 €.

DÉCIDE d'autoriser Mme le Maire à augmenter les tarifs de la garderie périscolaire de 2% pour la rentrée 2016/2017.

DÉCIDE d'appliquer les tarifs suivants pour l'année scolaire 2016/2017 :

ECOLE MATERNELLE

<u>Quotient familial</u>	Tarif Accueil du Matin 7 h 00 – 8 h 30	Tarif Accueil du Soir <u>ECOLE MATERNELLE :</u> y compris goûter 15 h 45 à 18 h 30
De 0 à 750 €	2.12 €	3.18 €
Entre 751 € et 1000 €	2.75 €	3.82 €
Supérieur à 1001 €	3.61 €	4.67 €



ECOLE ELÉMENTAIRE

<u>Quotient familial</u>	Tarif Accueil du Matin 7 h 00 – 8 h 30	Tarif Accueil du Soir <u>ECOLE ELEMENTAIRE</u> goûter non prévu 16 h 30 à 18 h 30
De 0 à 400 €	2.12 €	gratuit
de 401 à 750 €	2.12 €	3.18 €
Entre 751 € et 1000 €	2.75 €	3.82 €
Supérieur à 1001 €	3.61 €	4.67 €

DIT que l'accueil du matin s'effectuera à partir de 7h jusqu'à 8h30 pour les deux écoles.

DIT que l'accueil du soir se déroulera ainsi :

- **ECOLE MATERNELLE :**
Garderie de 15h45 à 18h30
- **ECOLE ELEMENTAIRE :**
Pour l'école élémentaire, la garderie périscolaire se déroulera de la manière suivante :
 - de 16 h 00 à 16 h 30 : récréation
 - de 16 h 30 à 17 h 30 : aide aux devoirs
 - de 17 h 30 à 18 h 30 : garderie périscolaire

DIT que tout dépassement d'horaires sera facturé au coût réel à la famille (A ce jour, 31 € de l'heure majorée en moyenne charges comprises)

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus. Et ont les membres présents signés au registre.

Pour extrait conforme

Le 13 juin 2016

Le Maire,

Pascale PINGUET



[Handwritten signature of Pascale Pinguet]



2000
2000